



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/16/Add.1 (Part VII)
3 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1996 ET QUESTIONS CONNEXES

Additif

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PROGRAMME

AUTRES GRANDS FONDS ET PROGRAMMES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES	1 - 6	2
II. GROUPE SPÉCIAL DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT	7 - 17	3

I. PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

1. L'année 1996 a été très stimulante pour le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) qui, au mois de juillet, a transféré son siège de Genève (Suisse) à Bonn (Allemagne) et célébré son vingt-cinquième anniversaire. On a dénombré 3 242 spécialistes des Volontaires des Nations Unies et agents locaux de 137 nationalités travaillant dans 140 pays. Plus de 600 spécialistes désignés par le Programme des VNU ont travaillé avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pendant la tenue des élections en Bosnie-Herzégovine, tandis que 120 volontaires nationaux pour les questions environnementales et des centaines de volontaires du Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) et du Programme de services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR) travaillaient partout dans le monde. Le programme a de plus en plus axé son action sur l'élimination de la pauvreté, l'édification de la paix, la démocratisation et les activités de secours aux fins du développement, sans renoncer à ses activités de développement communautaire normales.

2. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, un atelier régional sur le rôle joué par les VNU en Afrique subsaharienne a été organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) en février 1996, avec les représentants résidents et les coordonnateurs résidents du PNUD, des fonctionnaires et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG). Les travaux ont notamment débouché sur un appel à la collaboration des bureaux locaux du PNUD dans la région. On a de plus en plus sollicité les spécialistes des VNU pour promouvoir les programmes de lutte contre la pauvreté, en particulier en Chine, au Kirghizistan, en Mongolie, en Namibie, au Népal, en Ouganda, en République démocratique populaire lao, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, à Sri Lanka, au Togo, et au Zimbabwe. Le Programme des VNU a lancé en Amérique latine un certain nombre d'initiatives communautaires de dépaupérisation, notamment des projets conçus pour aider les enfants des rues (en Amérique centrale), les artisans (en Équateur), et les habitants de la région de Sao Paulo (Brésil); les VNU ont aussi participé au Programme de développement participatif du PNUD dans les Caraïbes, en particulier à la Barbade, en Guyane et à la Trinité-et-Tobago.

3. Les VNU ont également participé activement aux efforts déployés pour l'édification de la paix et la démocratisation. En détachant 234 spécialistes, le Programme a maintenu son appui aux missions des Nations Unies (Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) en particulier). Il a en outre sélectionné 40 spécialistes de la logistique électorale et 605 responsables chargés de l'organisation des élections, et les a détachés auprès de l'OSCE à l'occasion des élections nationales du mois de septembre en Bosnie-Herzégovine. C'était la première fois que les VNU participaient à une opération d'une telle envergure pour aider une organisation régionale. Soixante-cinq spécialistes des VNU ont également été détachés au Rwanda en qualité d'observateurs des droits de l'homme dans le cadre des activités du Centre pour les droits de l'homme.

4. Pour célébrer leur vingt-cinquième anniversaire, les VNU ont organisé, dans le cadre de la session de mai 1996 du Conseil d'administration du PNUD, une manifestation spéciale qui comprenait une discussion de fond ayant pour thème le rôle que les Volontaires pourraient jouer dans la lutte contre les causes profondes des conflits. Cette activité était dirigée par l'Administrateur du PNUD, qui a saisi l'occasion pour faire connaître l'ouvrage Volunteers against Conflict, écrit par des VNU et fondé sur les expériences des missions humanitaires et des missions de consolidation de la paix sur le terrain.

5. En ce qui concerne l'aide au développement, les VNU sont restés actifs localement après la cessation des hostilités en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Haïti, au Mozambique et au Rwanda, permettant ainsi aux populations locales de bénéficier de l'intervention du système des Nations Unies à l'appui des processus de relèvement. Nombre d'entre eux ont participé à des projets à effet rapide considérés comme la première étape du soutien aux mesures de développement local à plus long terme. Par exemple, les VNU et les agents locaux ont aidé les personnes déplacées et les soldats démobilisés à se réinstaller dans les zones rurales de six provinces du Mozambique, en coopération avec les services gouvernementaux et un certain nombre d'organisations de la société civile.

6. La Stratégie des VNU pour l'an 2000, expression de l'attachement croissant des VNU au caractère, à la place et au sens de leur action, a été arrêtée à la fin de l'année 1996. Les abondants renseignements fournis par les partenaires des VNU – qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies – ont permis d'étoffer le document. Avec cette Stratégie, les VNU s'engagent à privilégier la satisfaction des besoins nationaux, à instaurer des partenariats et à encourager les Volontaires à s'intéresser aux questions de portée planétaire mises en évidence lors des sommets et conférences des Nations Unies. Ils s'attacheront surtout au développement urbain, à la gestion de l'environnement et au développement préventif et curatif. La mise en oeuvre de la Stratégie pour l'an 2000 reposera essentiellement sur les enseignements tirés des différentes évaluations réalisées ces quelques dernières années.

II. GROUPE SPÉCIAL DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

7. En 1996, le Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement (CTPD) a financé la mise en oeuvre d'activités correspondant aux nouvelles orientations de la CTPD approuvées en 1995 par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Une importance particulière a été accordée aux domaines prioritaires retenus par le Comité de haut niveau – commerce et investissements, formulation et coordination de politiques macro-économiques, lutte contre la pauvreté et gestion de l'environnement, entre autres domaines correspondant aux objectifs de développement humain viable. Le Groupe spécial de la CTPD a publié en 1996 un document intitulé TCDC and Sustainable Human Development, dans lequel sont présentés des exemples précis illustrant les liens entre CTPD et développement humain viable.

8. S'agissant de la dépaupérisation, une grande importance a été accordée à la mise en oeuvre des 237 accords conclus entre les participants au programme sur le crédit et la pauvreté en zone rurale organisé en septembre 1994 au Bangladesh pour chercher à faire coïncider capacités et besoins. À ce jour, environ un tiers des accords ont été exécutés et les autres sont à différents stades d'élaboration. Le Groupe spécial a fourni un appui complémentaire (notamment financier) afin de faciliter la mise en oeuvre d'un plus grand nombre d'accords.

9. Pour donner suite au Sommet mondial sur le développement social, un appui a été fourni à plusieurs pays d'Amérique latine avec lesquels ont été échangées des données d'expérience tirées des programmes de dépaupérisation déjà menés à bien. Des mesures ont été prises en collaboration avec le Système économique latino-américain (SELA) pour encourager le développement des petites entreprises; on a pour cela analysé les possibilités qu'offraient les différents accords d'intégration dans la région. Le Groupe spécial supervise les activités de suivi exécutées par les pays qui souhaitent mettre en pratique les connaissances acquises en créant de petites entreprises.

10. En ce qui concerne la gestion de l'environnement, le Réseau international de promotion des petits projets hydroélectriques établi à Hangzhou (Chine) a continué de bénéficier d'un appui institutionnel. Ce réseau a permis de mettre en commun les ressources des principales institutions régionales s'occupant de l'énergie en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Il sert de mécanisme spécialisé et de dépositaire de renseignements sur le développement durable des petites installations hydroélectriques en tant que source d'énergie de substitution sans danger pour l'environnement, en particulier dans les zones rurales des pays en développement. Le réseau E-7 de connaissances spécialisées, qui regroupe les principales administrations de l'énergie des pays du G-7, a entrepris de partager avec le Réseau international son savoir-faire technique en matière de développement énergétique.

11. On a également encouragé la mise en place d'un réseau de groupes régionaux ayant pour vocation l'échange de données, de méthodes, de pratiques et de mécanismes techniques touchant la biosystématique. Cela inclut l'inventaire et la classification des insectes, nématodes et micro-organismes des îles du Pacifique (groupe PACINET), d'Asie orientale (groupe ASEANET) et d'Afrique de l'Est (groupe EAFRINET), dans le cadre d'un accord de coopération technique avec Bio-Net International. Bio-Net regroupe les institutions spécialisées dans le domaine de la biosystématique, dont la plupart se trouvent dans les pays développés. Il importe d'utiliser judicieusement la biosystématique, dans l'intérêt non seulement des espèces qui existent dans le pays, mais encore du développement de l'agriculture et de la production alimentaire.

12. Toujours en ce qui concerne l'environnement, un appui appréciable a été fourni aux activités préparatoires à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et l'on a dressé un inventaire des meilleures pratiques en matière de gestion urbaine, qui a servi de document de référence pour une série de réunions régionales organisées en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

13. Pour ce qui a trait au développement durable dans une perspective multisectorielle, le financement de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits pays en développement insulaires s'est poursuivi. On a établi une version provisoire de l'annuaire des experts et institutions des petits États insulaires en développement, en quatre volumes, que les bureaux régionaux du PNUD mettent à la disposition desdits États, des organismes concernés des Nations Unies et des autres institutions intéressées. Ces informations sont également disponibles sur Internet grâce au Système d'orientation pour l'information (SOI) sur la CTPD. À l'appui de l'élaboration du Programme d'assistance technique aux petits pays insulaires en développement, on a entrepris d'évaluer, pour les pays concernés des Caraïbes et de l'Afrique, les priorités en matière de coopération technique visées dans les 14 chapitres du Programme d'action. L'aide ultérieure sera axée sur la mobilisation des ressources et le financement de certaines activités choisies d'après ces évaluations et d'après l'examen des priorités en matière de développement réalisé avec les petits pays insulaires en développement du Pacifique. On a également encouragé la mise en oeuvre du Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET) en actualisant l'étude de faisabilité, ce qui a permis de dégager quatre modes d'exécution possibles, lesquels seront examinés et mis en oeuvre dans le cadre d'un test qui aura lieu en 1997.

14. S'agissant de l'élaboration et de la coordination des politiques macro-économiques, un appui a été fourni au Réseau du tiers monde. Ce réseau aide les pays en développement à diffuser et analyser les informations sur la période postérieure aux négociations d'Uruguay et à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces activités ont des incidences majeures sur les échanges commerciaux des pays en question et sur leur expansion sociale et économique dans le contexte d'une économie mondiale. Un appui non négligeable a également été fourni au Groupe des 77 et à la Chine pour préparer la Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement, qui s'est tenue au Costa Rica en janvier 1997.

15. Le Groupe spécial a ouvert un site sur Internet et l'on a élargi la base de données CTPD/SOI de façon à y inclure des informations sur les capacités de 3 400 institutions dans 60 pays en développement. D'autres activités seront organisées en 1997 afin de faire du SOI une base de données polyvalente contenant des informations sur les experts, les meilleures pratiques appliquées aux domaines prioritaires recensés et les centres d'excellence existant dans les pays du Sud.

16. Si le programme de CTPD a dans l'ensemble été exécuté avec succès en 1996, l'on n'a pas su intégrer systématiquement le processus de CTPD à la mise en oeuvre des projets ni harmoniser correctement les activités de CTPD et de coopération économique entre pays en développement (yCEPD), ce qui a entravé la pleine réalisation des possibilités.

17. Si l'on s'en tient à l'expérience passée et, conformément aux recommandations contenues dans le rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD, le programme pour la période 1997-1999 sera plus stratégique. Il privilégiera les activités à entreprendre d'urgence dans les domaines du commerce, de l'investissement, des mesures macro-économiques, de la dépaupérisation, de l'environnement, de la production et de l'emploi, qui auront

vraisemblablement une incidence majeure sur les pays en développement. On s'efforcera aussi avec ce programme de mieux harmoniser les activités de CTPD et de CEPD et de recourir davantage à la CTPD dans le cadre des programmes financés par le système de développement des Nations Unies. On attachera une importance particulière à la compilation des meilleures pratiques dans les domaines prioritaires essentiels que l'on a recensés, de façon à appliquer ces méthodes dans d'autres pays en développement.
